



FORMATIONS COURTES

INITIATION

DIST.

Ref. : 4800119

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 810 € HT

LE DROIT DE L'IMAGE

Professionnels des médias, de la culture et de la communication : comment appliquer le droit de l'image et acquérir les bons réflexes juridiques ?

La chose qu'on ne voit jamais sur une photo et qui est pourtant présente partout, c'est le droit. Prendre une photo ou la publier, c'est toujours avoir en tête le droit du contexte dans lequel vous êtes. Cela implique de connaître les notions de vie privée, de droit de l'image, de propriété, de droits d'auteurs. De fait, le travail du photographe est en prise directe avec le droit du moment où il prend une photo jusqu'à son édition/publication. Cette formation vise donc à vous apporter toutes les bases de connaissances légales pour vous permettre d'exercer votre métier sereinement et de faire respecter vos droits.

LIEUX ET DATES DÉTAILLÉS

À distance

20 nov. 2023

- 20/11/2023 09:00 --> 20/11/2023 17:30 à À distance

OBJECTIFS

- Connaître les principes du droit à l'image.
- Appliquer le droit à l'image dans le cadre d'une captation.
- Connaître le droit à l'image appliqué aux réseaux sociaux.

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Tout public.

PRÉREQUIS

Avoir déjà publié des photos dans un média.

COMPÉTENCES ACQUISES

Appliquer les principes du droit à l'image pour ses publications, quel que soit le canal de diffusion.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

PROGRAMME

Photojournalisme : le droit de l'image

Connaître l'image et le droit au respect de la vie privée

- Définir la notion de vie privée.
- Connaître les circonstances dans lesquelles il est possible d'évoquer la vie privée d'une personne.

Appliquer le droit de l'image en dehors de la vie privée

- Appliquer un droit à l'image indépendant de toute notion de vie privée.
- Identifier les limites du droit à l'image.
- Recourir à des solutions techniques et juridiques face au droit à l'image.

Réaliser des captations en respectant la liberté d'expression

- Connaître les limites de captation photographique ou audiovisuelle.
- Identifier l'image diffamatoire, injurieuse, attentatoire à la présomption d'innocence.
- Connaître les conditions de diffusion de brefs extraits de compétitions sportives.



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

CFPJ SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@cfpj.com
Siret 449 557 339 000 16



- Se familiariser avec les droits voisins des artistes.
- D'autres "intervenants" quant à la diffusion des images**
- Les propriétaires: un droit limité sur l'image de leur bien.
 - Établir les conditions d'une cession de droits d'auteur.
 - Identifier les mentions légales à apposer lors de la diffusion d'une image fixe ou animée.

INTERVENANTS

Bruno ANATRELLA
Conférencier
BAGS AVOCATS BAGS AVOCATS

Guillaume SAUVAGE
BAGS AVOCATS

Camille Lenoble
Maître Camille LENOBLE (EI)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une **matrice pédagogique** adaptée pour permettre **un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés**. Cette matrice prévoit une alternance de **temps de connexion en groupe** et de **séquences de déconnexion** pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur [votre espace apprenant](#).

Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre [plateforme](#) dédiée.

[Accessibilité aux personnes en situation de handicap](#)



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

CFPJ SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@cfpj.com
Siret 449 557 339 000 16